

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

ERRATUM

Une erreur s'est glissée sur les affiches annonçant l'enquête publique relevant du code de l'environnement au titre des articles L.181-1 et suivants concernant la demande d'autorisation environnementale et demande de permis de construire présentée par le SYCTOM, relative au projet de reconstruction d'un centre de traitement de déchets ménagers situé au 62, rue Anatole France à Romainville (93230).

Cette erreur concerne l'horaire de **la permanence du samedi 11 octobre 2025 en mairie de Noisy-le-Sec** :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à l'hôtel de ville au 1, place du Maréchal Foch à Noisy-le-Sec (93130), **de 8h30 à 12h00** et non de 8h30 à 12h30.